



Conseil économique et social

Provisoire

1^{er} septembre 2010

Français

Original : anglais

Session de fond de 2010

Segment de haut niveau

Compte rendu analytique provisoire de la 13^e séance

Tenue au siège, à New York, le Mardi 29 juin 2010, à 10 heures

Président : M. Ali (Malaisie)

Sommaire

Forum sur la coopération pour le développement

Déclaration d'ouverture du Président du Conseil économique et social

Présentation du rapport du Secrétaire général

Discours liminaires sur le thème « Coopération pour le développement »

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

10-42706X (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 10.

Forum sur la coopération pour le développement

(E/2010/15 et Add.1, E/2010/33, 47, 92 et 93;
E/2010/NGO/1, 4, 7, 9, 21, 60 et 62; E/2010/CRP.2)

*Déclaration d'ouverture du Président du Conseil
économique et social*

1. **Le Président** déclare que le paysage économique mondial et l'architecture mondiale de l'aide se sont tous deux profondément transformés depuis le premier Forum sur la coopération pour le développement, en 2008. À cette époque, où une convergence de crises menaçait encore de faire dérailler le processus de développement, le rôle de l'aide et des autres formes de financement du développement contribuait de façon particulièrement sensible au progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il était urgent que tous les acteurs de la coopération au développement unissent leurs efforts dans la poursuite des OMD, ce qui nécessitait une impulsion politique et une concentration sur la concrétisation des engagements pris.

2. Face à ce nouveau paysage de l'aide, le Forum présente un intérêt unique en tant que tribune mondiale pour un dialogue faisant autorité, offrant quatre avantages comparatifs essentiels.

3. Premièrement, il a réussi à s'imposer en tant qu'instance reconnue, réunissant de multiples parties prenantes, telles que hauts fonctionnaires de pays développés et en développement, organisations de la société civile et représentants de législatures et d'administrations locales, pour un dialogue franc sur les principaux enjeux de la coopération internationale pour le développement.

4. Deuxièmement, il a eu un profond impact sur la concertation mondiale sur la coopération pour le développement et a contribué à redresser des déséquilibres dans les relations en matière d'aide, soulevant certaines questions telles que celles de l'allocation de l'aide, de la conditionnalité, des prévisions sur plusieurs années et de la valeur tirée de l'aide financière, qui intéressaient vivement les pays en développement. À cet égard, l'importance du Forum, en tant que point de convergence au sein du système des Nations Unies pour un examen d'ensemble des questions de coopération au développement, a été soulignée lors de la Conférence internationale de suivi

sur le financement du développement en vue de faire le point de l'application du Consensus de Monterrey.

5. Troisièmement, le Forum a commencé à faciliter l'établissement de principes en vue d'accroître l'impact de la coopération au développement, processus qui se poursuit de concert avec d'autres processus d'évaluation de l'efficacité de l'aide afin d'éviter les doubles emplois et de favoriser les éventuelles synergies. Le plus gros progrès a été réalisé dans les domaines de la responsabilité mutuelle dans la coopération au développement et de l'impact de cette coopération sur la poursuite de l'égalité entre les sexes.

6. Enfin, le Forum favorise l'enrichissement mutuel et l'échange des leçons de l'expérience pour la formulation, le soutien et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement, en permettant aux acteurs de choisir des priorités pour leurs actions sur la base de décisions bien informées. À cet égard, il travaille en étroite collaboration avec un ensemble d'institutions et d'organisations afin d'assurer une bonne circulation des informations entre les niveaux local et mondial.

7. La phase préparatoire de l'actuel Forum a clairement montré la nécessité de promouvoir la coopération au développement dans le contexte actuel de crise ou de lente reprise. Les engagements d'aide doivent se traduire par des actes, et il ne faut pas que la réduction du revenu national brut des pays donateurs affecte le volume global de l'aide publique au développement (APD). Il importe donc d'utiliser le Forum comme mécanisme mondial pour promouvoir la responsabilité mutuelle et assurer un changement de comportement vis-à-vis de l'utilisation des systèmes de pays, de l'appui au budget et de la prévisibilité de l'aide. En revanche, la concrétisation des engagements d'aide ne devrait pas avoir l'impact attendu si des politiques nationales concertées sur le commerce, la dette, l'investissement, la technologie, le changement climatique, la sécurité alimentaire, les migrations et les questions systémiques sont en place. Enfin, il convient de maximiser l'impact de tous les acteurs du développement, y compris les fournisseurs d'aide du Sud, les fondations et les organisations de la société civile.

8. Le deuxième Forum offre une occasion unique de renforcer l'efficacité et la cohérence de la coopération au développement dans les régions qui ont le plus besoin d'aide, ainsi que dans les pays où demeurent

des poches de pauvreté ou qui se trouvent dans des situations fragiles ou sortent d'un conflit. Il offre aussi l'occasion de formuler des recommandations clefs pour la réalisation des OMD sur la base d'une meilleure coopération au développement. Un résumé des débats de ce Forum sera utile pour les négociations de la Session plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui doit se tenir en septembre 2010, ainsi que pour le Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui se tiendra à Séoul en 2011.

Présentation du rapport du Secrétaire général
(E/2010/93)

9. **M. Sha Zukang** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement (E/2010/93), souligne les conclusions de ce rapport selon lesquelles, malgré le climat d'inquiétude et d'austérité dans lequel se trouve l'économie mondiale, l'aide au développement a augmenté en 2009, et la plupart des donateurs devraient atteindre leurs objectifs d'aide en 2010. Certains pays non membres du Comité d'aide au développement (CAD) – dont beaucoup sont des pays en développement – contribuent également de façon décisive à l'acheminement de l'appui à certains des pays les plus pauvres. Cet appui croissant vient aussi des fondations, d'organisations caritatives privées et d'organisations de la société civile. Toutefois, certains donateurs restent nettement en deçà des engagements mondiaux et de nombreux autres risquent fort de ne pas tenir leurs engagements envers l'Afrique subsaharienne.

10. L'offre d'aide doit s'appuyer sur des politiques d'aide cohérentes et sur des institutions nationales solides et responsables. Comme le souligne le Secrétaire général, il importe d'harmoniser les politiques d'aide et les autres. Certains bons résultats ont déjà été obtenus sur l'amélioration de la cohérence, mais dans l'ensemble, les progrès parmi membres de l'OCDE et du CAD restent faibles, et il faut plus de volonté politique. Les politiques doivent en outre favoriser les progrès dans la poursuite des OMD.

11. Pour que les donateurs prennent de plus gros engagements, il leur faut des informations claires et fiables sur les opérations d'aide et leur impact sur le terrain. Les pays bénéficiaires ont besoin de conseils et

d'assistance technique des donateurs pour améliorer la transparence dans la gestion des fonds reçus. S'agissant de procédures internationales de justification de l'emploi des fonds, le Conseil devrait tenir compte des recommandations du Secrétaire général concernant l'évaluation annuelle des progrès, la création d'un centre de coordination pour la diffusion des enseignements sur les meilleures pratiques et le financement des mécanismes les plus utiles. Le suivi et l'évaluation sont essentiels, de même qu'une solide information sur l'aide apporté et son impact.

12. Le rapport exprime l'espoir que le Forum sur la coopération pour le développement offrira des idées pratiques concrètes sur les moyens de regagner le terrain perdu, en prévision du prochain examen complet des progrès réalisés dans la poursuite des OMD.

Discours liminaires sur le thème

« Coopération pour le développement »

13. **M. Piebalgs** (Commissaire européen au développement) souligne qu'aux termes du Traité de Lisbonne, la réduction et l'élimination de la pauvreté sont le principal objectif de la politique de coopération au développement de l'Union européenne. Le Service européen d'action extérieure est la pierre angulaire de la nouvelle architecture institutionnelle, assurant la cohérence entre la diplomatie et la politique de développement. Ce service appliquera une diplomatie européenne plus coordonnée, assortie d'une forte composante d'aide au développement.

14. Consciente de la nécessité d'engagements de principe et d'engagements politiques de nature à traduire une vision mondiale en réalité, l'Union européenne jouera un rôle important par ses efforts en vue d'assurer que la Session plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement favorise la réalisation des objectifs en 2015. L'aide au développement de l'Union européenne a presque doublé depuis l'adoption des objectifs, atteignant plus de 49 milliards d'euros en 2009, et l'Union a fourni près de 60 % du volume mondial d'APD. Comme les ressources étaient limitées, chaque euro consacré à l'APD devait avoir un effet maximum. L'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ont récemment signé une version révisée de l'Accord de Cotonou sur la coopération et approuvé une approche commune et

un engagement politique à travailler de concert sur les questions concernant les OMD et les changements climatiques. À ce propos, il convient d'accorder une attention particulière aux États fragiles et aux pays les moins avancés.

15. L'APD doit faire fonction de catalyseur afin de stimuler la croissance et l'emploi, tout en assurant la bonne gouvernance qui est une condition préalable essentielle pour les pays en développement. Toutefois, un accroissement du PIB des pays en développement serait beaucoup plus efficace qu'une simple augmentation de l'APD. De plus, il importe d'envisager des sources de financement novatrices.

16. Il importe d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la cohérence des politiques de développement, qui devraient être moins fragmentées. Les donateurs doivent être tenus responsables de leurs engagements d'aide et les pays partenaires doivent être tenus responsables des résultats du développement et de la gestion de l'aide.

17. L'Union européenne est favorable à une coopération triangulaire, Nord-Sud et Sud-Sud. Les méthodes telles que des partenariats entre secteurs public et privé devraient être utilisées pour stimuler la croissance en mobilisant les idées et les ressources des gouvernements, des entreprises et de la société civile. Il conviendrait de combiner des dons et des prêts pour promouvoir des projets à grande échelle présentant une importance à l'échelon régional.

18. **M. Yi Xiaozhun** (Chine) (Vice-Ministre du Commerce) déclare que, en tant que vaste pays en développement, comptant 1,3 milliards d'habitants et un PIB par habitant qui la place au 106^e rang mondial, la Chine se heurte à de graves problèmes de développement. Son expérience prouve que la coopération internationale, une bonne utilisation des ressources et des meilleures pratiques internationales devraient aider les pays en développement à accélérer leurs progrès. L'appui de la communauté internationale, y compris des Nations Unies et, en particulier, de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Centre du commerce international, a facilité l'intégration de la Chine au reste du monde.

19. La Chine est à la fois un ardent partisan et un actif participant à la coopération Sud-Sud. Elle partage l'attachement du Secrétaire général à des politiques « allant au-delà de l'aide » et au besoin de plus de

cohérence dans les politiques, de responsabilité de la part du pays hôte et de renforcement des capacités plutôt que d'assistance financière. L'aide aux pays en développement ne doit pas être subordonnée à des considérations politiques. Malgré la crise financière mondiale, la Chine a mis en œuvre un certain nombre de programmes visant à accroître la productivité d'autres pays en développement et à améliorer les conditions de vie des populations locales. L'un de ces programmes était le chemin de fer reliant la Tanzanie à la Zambie. Elle a annoncé huit nouvelles initiatives pour les trois prochaines années afin de promouvoir le développement des pays africains, y compris des prêts assortis de conditions préférentielles, des programmes de développement d'énergie propre, des prêts aux petites et moyennes entreprises, le renforcement des échanges culturels et scientifiques et une coopération dans sur le plan médical et dans le secteur des soins de santé.

20. La Chine a augmenté le volume de ses importations en provenance des pays les moins avancés et accorde progressivement l'entrée hors taxes aux produits de ces pays. Elle offre aussi diverses incitations aux entreprises chinoises pour les encourager à investir dans les pays en développement et à établir des zones de coopération commerciale et économique dans les pays africains. Elle renforce les capacités par le biais de la formation et de la valorisation des ressources humaines.

21. La Chine demande à la communauté internationale de prendre des mesures concrètes pour aider les pays en développement, en donnant la priorité à ceux qui sont le plus durement touchés et qui sont le moins en mesure de se relever d'eux-mêmes. Il incombe aux pays développés d'assumer au premier chef la responsabilité de financer le développement et d'établir un calendrier précis pour la réalisation de leurs engagements vis-à-vis de l'APD, y compris ceux qu'ils ont pris en vertu du Consensus de Monterrey. Il convient d'apporter de nouvelles améliorations à l'accès des pays les moins avancés aux marchés et de répondre aux difficultés économiques de ces pays par une « récolte précoce » dans les négociations du Cycle de Doha. Les pays développés doivent accorder le traitement hors taxes et sans quotas aux exportations des pays les moins avancés et réduire sensiblement les fortes subventions qu'ils accordent au coton et à d'autres produits agricoles. Des progrès dans les domaines du renforcement des capacités et des

transferts de technologie permettraient aux pays bénéficiaires d'acquérir des compétences en gestion et des compétences professionnelles, et d'accroître sensiblement leur aptitude à un développement national indépendant.

22. **M. Väyrynen** (Finlande) (Ministre du commerce extérieur et du développement) estime que les résultats positifs en matière de développement observés dans de nombreuses régions du monde sont menacés par la crise économique mondiale. Cette situation, combinée aux crises alimentaire et climatique, rend le développement durable plus important que jamais.

23. Le développement durable a trois dimensions interdépendantes : économique, écologique et sociale. En tant que principale source de réduction de la pauvreté, la croissance économique doit être inclusive et doit s'accompagner de programmes nationaux allant efficacement dans ce sens. Toutefois, le nouveau modèle économique doit être fondé sur de faibles émissions de dioxyde de carbone et sur la durabilité écologique, réalisables par une action commune aux niveaux national, régional et mondial. Le Sommet de Copenhague n'a marqué qu'un commencement, et la Conférence sur les changements climatiques qui doit se tenir en novembre au Mexique devra faire de nouveaux progrès vers la conclusion d'un accord ambitieux et contraignant. La durabilité sociale, fondée sur une bonne gouvernance, les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, est une condition indispensable au développement économique, selon laquelle la responsabilité nationale et l'engagement des pays en développement eux-mêmes sont essentiels.

24. Vu l'importance d'une meilleure coordination et de plus de cohérence entre donateurs et partenaires, il est encourageant de voir que l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique sont convenus, à l'initiative de la Finlande, de renforcer leur coopération pour réduire la pauvreté et promouvoir un développement durable.

25. L'Union européenne discute actuellement de la création d'un cadre d'ensemble pour toutes ses actions extérieures, dans lequel la stratégie mondiale et les politiques internes de développement durable de ses membres seraient complémentaires. D'autres acteurs en matière de politique de développement examinent leurs propres stratégies : c'est notamment le cas des Etats-Unis, dont la stratégie en matière de politique extérieure est fondée sur une approche à trois

dimensions, où la défense, la diplomatie et le développement sont traités à égalité.

26. L'une des conséquences logiques de la mondialisation devrait être une politique à l'égard de l'humanité, fondée sur les valeurs et intérêts communs du genre humain. Les États nations et les organisations régionales existantes analyseraient leurs besoins, fixeraient leurs objectifs et ébaucheraient leurs stratégies internes et externes, qui seraient ensuite combinées en des politiques coordonnées et communes. En 1992, à la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, une proposition appuyée par la Finlande pour la création d'un Conseil des Nations Unies pour le développement durable n'a pas été adoptée. La Commission du développement durable qui a été créée à la place de ce Conseil a accompli un travail appréciable mais n'a pas joué un rôle prééminent dans la politique mondiale de développement. Depuis la Conférence de Rio, le lien entre développement et environnement s'est affaibli, et avec la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui doit se tenir en 2012, l'heure est peut-être venue de transformer le Groupe des 20 en un Conseil des Nations Unies pour le développement durable. La composition et le mandat de ce Conseil seraient soigneusement examinés et négociés entre les pays du G-20 et tous les États membres des Nations Unies.

La séance est suspendue à 11 h 10 et reprise à 11 h 20.

27. *Une concertation suivie sur le thème suivant : « Promouvoir plus de cohérence : comment peut-on faire pour que toutes les politiques soient orientées vers la réalisation des objectifs du développement? ». Le groupe d'experts était présidé par M. Ali (Malaisie), Président du Conseil, et le modérateur était M. Martin Dahinden, Directeur général de l'Agence suisse pour le développement et la coopération. Le modérateur a fait une déclaration et présenté les membres du groupe d'experts : M. Nguyen The Phuong (Viet Nam), Vice-Ministre du Plan et de l'investissement; M^{me} Sayinzoga (Rwanda), Secrétaire permanente et Secrétaire au Trésor, Ministère des finances et de la planification économique; M. Deutscher, Président, Comité d'aide au développement; Organisation de coopération et de développement économiques; et M. Ocampo, Professeur, Université Columbia.*

28. *Les membres du groupe d'experts ont présenté des exposés, suivi d'un débat interactif auquel ont participé les délégations du Yémen (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Fédération de Russie, d'Israël, du Brésil, de la Belgique, de l'Argentine, du Guatemala, de l'Espagne, du Népal (au nom des pays les moins avancés), de la France, du Nicaragua, de la Chine, de l'Indonésie, du Maroc et du Bangladesh. Des déclarations ont été présentées par l'Observateur pour l'Union européenne, le Groupe de travail des femmes sur le financement du développement et l'Union interparlementaire.*

29. *Les membres du groupe d'experts ont répondu aux questions et aux commentaires formulés.*

30. *Le modérateur a présenté les conclusions et clos la concertation.*

La séance est levée à 13 h 15.